

ARRETE DU MAIRE N°20230062

TRAVAUX SUR RESEAUX ASSAINISSEMENT – POSE DE COMPTEUR CHEMIN DE PETRIPAULE_ VC n°1

Le Maire de la Commune de **BASSUSSARRY**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le code de la voirie routière

VU l'arrête préfectoral du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales.

VU l'arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.

VU la demande en date du 07/03/2023 par laquelle l'entreprise **SUEZ EAU France**, 15 Avenue Charles Floquet 64200 BIARRITZ

DEMANDE l'autorisation d'occuper le domaine public pour des travaux sur le réseau assainissement, **451 Chemin de Pétripaule, voie communale n°1 à BASSUSSARRY**,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité sur le territoire de la Commune de **BASSUSSARRY, 451 Chemin de Pétripaule, voie communale n°1** pendant la durée des travaux :

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du mardi 28 mars 2023 au vendredi 31 mars 2023 le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public pour exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux articles suivants. Les travaux se dérouleront sur 1 jour en fonction du calendrier des travaux.

ARTICLE 2 :

Les prestations afférentes consisteront à :

- **Travaux sur le réseau d'assainissement : pose d'un compteur _ Propriété DELAS Christophe**

La signalisation adéquate sera mise en place par les soins de **SUEZ EAU FRANCE** domiciliée à **BIARRITZ** qui affichera le présent arrêté de part et d'autre du chantier.

- **Pose de panneaux de signalisation sur le lieu du chantier**
- **Empiètement sur demi-chaussée**
- **Circulation alternée par feux tricolores si besoin**
- **Interdiction de dépassement pour tous véhicules**
- **Stationnement interdit de part et d'autre du chantier pour tous véhicules**

ARTICLE 3 :

En dehors des horaires de travail, la nuit, la signalisation de danger appropriée au chantier sera mise en place.

ARTICLE 4 :

L'entreprise devra par tous moyens appropriés protéger efficacement ses excavations, tranchées, déblais et matériaux en dépôt, de jour comme de nuit, afin d'éviter tous accidents.

ARTICLE 5 : Les travaux se dérouleront sur 1 jour en fonction du calendrier des travaux.

Toutes dégradations occasionnées par les engins de chantier sur la voirie seront à la charge de l'entreprise titulaire, qui doit laisser les lieux dans l'état où il les aura trouvés. Il a été constaté que la chaussée est en très bon état avant le commencement des travaux. Il appartiendra à l'entreprise titulaire de la présente autorisation de la remettre en très bon état après les travaux.
La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

ARTICLE 6 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Dépôt

Les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux autorisés par le présent arrêté pourront être déposés sur les dépendances de la voie (accotement).
En aucun cas ce dépôt ne pourra se prolonger pour une durée supérieure à celle des travaux prévue dans le présent arrêté. Les dépendances devront être rétablies dans leur état initial.

ARTICLE 7 :

Le non-respect par l'Entreprise des dispositions ci-dessus, engagera totalement sa responsabilité. Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par la signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- M. le commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ustaritz,
- M. le responsable de l'entreprise pétitionnaire
- M. le responsable des services techniques et de la voirie

Fait à Bassussarry,
le 21 mars 2023

Le Maire,
Michel LAHORGUE



Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : Suez Eau France
Adresse : 15 Avenue Charles Floquet
Code postal : 64200 Localité : BIARRITZ Pays : France
Nom contact : Osiris Prénom contact : Claire
Téléphone : 0559414853 Indicatif pays : +33
Fax : _____ Indicatif pays : _____
Courriel : 2310037406.231001DOV02.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Dénomination : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____
Nom contact : _____ Prénom contact : _____
Téléphone : _____ Indicatif pays : _____
Fax : _____ Indicatif pays : _____
Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application _____
Adresse Numéro : 451 Nom de la voie : CHE DE PETRIPAULE
Code postal : 64200 Localité : BASSUSSARRY
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : _____
Référence cadastrale : Section(s) : _____ Parcelle(s) : _____ Lieu-dit : _____

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux (1)

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
A l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou stationnement (2) Saillie ou Surplomb (2) Aménagement d'accès (2) Ouvrages divers (1)

Station service Renouvellement Création
Autres Pose de compteur - DELAS, CHRISTOPHE

Date prévue de début d'application : 28/03/2023 Durée d'application (en jours calendaires) : 1
Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) Compléter le cadre correspondant (DOV_P1_V6_v1.04)
La loi n° 79-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement : _____Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
Autres (à préciser) : _____**Saillie ou surplomb** ⁽²⁾Largeur : de la voie _____ mètres de la saillie _____ mètres
des trottoirs _____ mètres Hauteur sous saillie _____ mètres**Aménagement d'accès** ⁽²⁾Avec franchissement de fossé Diamètre du tuyau _____ millimètres Longueur _____ mètres

Distance par rapport à l'axe de la chaussée _____ mètres Nature du tuyau : _____

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement _____ mètres**Ouvrages divers** ⁽¹⁾Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
Eaux usées EDF Autres (à préciser) _____

Sous voirie

Sous accotement ou trottoirs

Tranchée longitudinale _____ mètres _____ mètres

Tranchée transversale _____ mètres _____ mètres

Fonçage _____ mètres _____ mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Equipements de la route Autres (à préciser) _____**Pièces jointes à la demande**

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/Portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/Surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème} Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème} 2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Numéro d'affaire : 63-3951923

Fait à : PANTIN CEDEX

Le : 07/03/2023

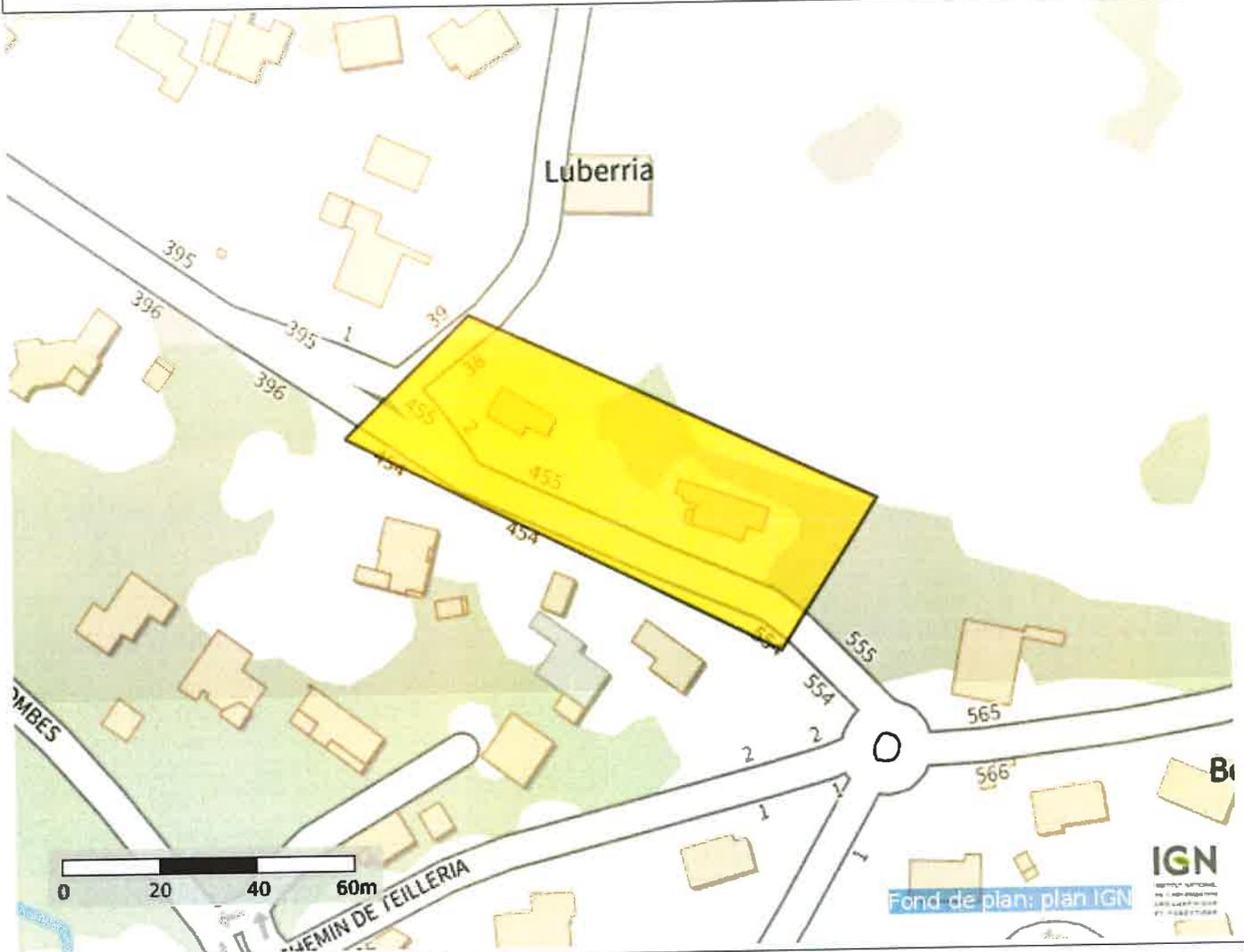
Nom : Osiris Prénom : Claire

Qualité : _____

(3) Extrait cadastral ou équivalent

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2023030701031P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

335253.80586303637

6270765.706947805

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

-1,50593995828702 43,44247880147657
-1,50626183235196 43,44225915777736
-1,50515676223782 43,44186728996658
-1,50490999900845 43,44213993626602
-1,50593995828702 43,44247880147657

(PlanDetail_ProtyS_v1.01)

